



*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

**COMMUNE DE BANEINS**

01990

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2017

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE, Maire.*

**Etaient présents :**

*Ginette BROYER, Yves DEHECQ, Laetitia VANTHOUNOUT, Jean Pierre GRANGE, Marie-Claude IMBERT, Patrice JANODET, Agnès JUBAN, Sandrine MENDES FERREIRA, Dominique SIMONETTI, René VERNAY,.*

**Etaient excusés :**

*Marie Flore CARTIER (procuration à L VANTHOURNOUT), Jean-Marc DUBOST (Procuration à G. Broyer), Didier VIEILLARD (Procuration à D. Simonetti)*

**Absent non excusé :**

*Fabyen RIGOTTO*

**Secrétaire de séance :**

*Monsieur Patrice JANODET*

**Nombre de présents :**

*13 de la délibération n°D2017\_033 à n° D2017\_035*

**Nombre de votants :**

*13 de la délibération n°D2017\_033 à n° D2017\_035*

*Date de convocation : le 29 mai 2017*

*Date de transmission à la préfecture des extraits de délibération : 07 juin 2017*

*Date de publication du compte rendu : 09 juin 2017*

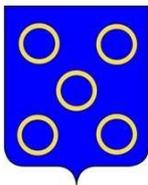
*Le Maire ouvre la séance à 20h00*

---

*Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du conseil qui fait l'objet de réclamations. Il est demandé à ce que soient rajoutés les points suivants :*

- ✓ Le résumé de la dernière réunion de la commission environnement de la CC de la Dombes :*



*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

## COMMUNE DE BANEINS

01990

- l'arrivée d'un stagiaire Nathan LEROY qui sera présent jusqu'au 8 septembre chargé de la mise en place des macarons permettant aux usagers de la déchetterie de Châtillon d'y accéder dès l'automne afin de permettre le contrôle des usagers.
  - Ariane BERGER en charge du tri sélectif et animatrice durant les TAP ne pourra plus intervenir dans toutes les écoles de la Communauté de Communes de par le nombre de communes depuis la fusion. La priorité sera donnée aux communes qui n'en ont pas bénéficié et qui en feront la demande.
  - 2 broyeurs de végétaux seront mis à disposition des communes moyennant une formation du personnel.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil qu'une enquête a été réalisée auprès des parents pour les temps d'activités scolaires afin d'organiser les TAP pour la rentrée prochaine.
  - ✓ Monsieur le Maire signale qu'au prochain conseil sera mis à l'ordre du jour la CLECT.
  - ✓ Madame MENDES FERREIRA fait une demande pour le lotissement Champ Fleur afin de créer un massif de fleurs qui sera entretenu par les habitants. Le conseil accepte et Madame BROYER se chargera de la commande.  
Il est également demandé qu'un poteau d'éclairage public soit muni d'une prise pour permettre l'installation d'une guirlande électrique pour les fêtes de fin d'année.  
Il est fait part de la demande d'administrés de ce lotissement de la mise en place du gardiennage « voisins vigilants ». Monsieur le Maire se renseignera auprès de la gendarmerie.

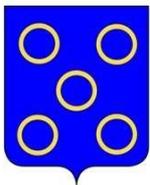
Le Maire énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription aucune réclamation n'est faite.

### **📍 Convention sur les conditions de recouvrement des produits fiscaux:**

Monsieur Le Maire, explique que les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public par la mise en place d'une convention.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Elle vise également la mise en œuvre de la sélection de l'action en recouvrement des créances locales.



*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

## COMMUNE DE BANEINS

01990

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'établissement des conditions de recouvrement des produits locaux.

### **Augmentation de loyers des locataires :**

Les loyers de Monsieur LAPIERRE à la Cure et Madame MAILHAC (au-dessus de l'école) ne subiront pas d'augmentation cette année sachant que l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 est stable sur un an..

### **Désignation des membres de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :**

Suite à la fusion des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont pour créer la Communauté de Communes de la Dombes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et considérant le fait que la Fiscalité Professionnelle Unique, le régime fiscal de ce nouvel Etablissement Public de Coopération Inter communale impose la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

La volonté du Conseil Communautaire de garantir que lors des votes, chaque commune bénéficie d'une seule voix, que les rapports de la CLECT soient donc votés par 36 membres, soit une voix par commune, de préférence le Maire ou son suppléant ou un membre de l'exécutif désigné par lui.

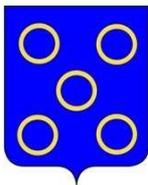
Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Jean-Pierre Grange en titulaire, Marie-Claude Imbert en suppléante.

### **Convention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée du village :**

Pour ce projet complexe qui nécessite une assistance d'ordre technique, juridique et financière que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain fournit, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de signer la convention avec cette dernière. L'objet est l'étude de faisabilité de l'aménagement de la traversée du village. Les conseillers acceptent à l'unanimité de signer cette convention pour une prestation globale de 10 800 €.

### **Projet de piscine communauté de communes Centre Dombes**

Monsieur le maire rappelle l'historique du projet de la piscine de Villars les Dombes, piscine intercommunale de la nouvelle communauté de communes de la Dombes. Dans un souci d'apaisement autour d'un dossier qui envenime les relations au sein



*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

## COMMUNE DE BANEINS

01990

de la communauté de communes de la Dombes, et suite aux explications données lors de la dernière assemblée des maires du 1er juin et qui confirme notamment que le projet date bien de 2012, le conseil municipal de BANEINS décide donc de prendre acte de la décision du conseil communautaire lors du vote du budget 2017 concernant la construction de la piscine intercommunale de Villars les Dombes et ne soutiendra plus aucune action visant à s'opposer à ce projet, mais restera vigilant pour que les engagements de la communauté de communes soient au service de la population et de l'intérêt général. La municipalité de BANEINS souhaite sincèrement l'apaisement au sein de la Dombes, elle espère ainsi y contribuer et souhaite que chacune des communes composant la communauté de la Dombes agissent dans ce sens. Les représentants de la commune de BANEINS s'emploieront à travailler communautairement dans le respect et l'intérêt de tous.

### **Rapport d'activité 2016 de l'agence de l'eau**

Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2016 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Le rapport est consultable en mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ✓ Visite des nouveaux logements de Logidia

Monsieur le maire informe qu'une visite des nouveaux logements du lotissement de la Lucie sera proposée aux membres du conseil municipal ainsi que les voisins proches. Les personnes concernées recevront une invitation.

### ✓ Lotissement de la rue Cirée

Le lotisseur ARVE doit remettre en état les évacuations d'eau.

### ✓ Fleurissement du champ fleuri

Les habitants du lotissement Champ Fleuri ont mis en place deux massifs et la commune a financé les fleurs.

### ✓ Permanence des élections législatives

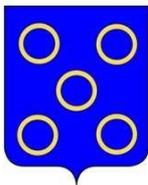
#### **1<sup>er</sup> tour du 11 juin**

**8h / 10h30** : Yves DEHECQ, Marie Claude IMBERT, René VERNAY

**10h30 / 13h** : Jean Marc DUBOST, Laetitia VANTHOURNOUT, Sandrine MENDES FERREIRA

**13h / 15h30** : Jean-Pierre GRANGE, Marie Flore CARTIER, Dominique SIMONETTI

**15h30 / 18h** : Patrice JANODET, Ginette BROYER, Agnès JUBAN



*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

## COMMUNE DE BANEINS

01990

**18h et dépouillement** : Laetitia VANTHOURNOUT, Jean-Pierre GRANGE, Ginette BROYER, Didier VIEILLARD

### **\*2<sup>ème</sup> tour du 18 juin**

**8h / 10h30** : Patrice JANODET, Marie Claude IMBERT, Ginette BROYER

**10h30 / 13h** : Jean-Pierre GRANGE, Laetitia VANTHOURNOUT, Yves DEHECQ

**13h / 15h30** : Jean Marc DUBOST, Agnès JUBAN, Didier VIEILLARD

**15h30 / 18h** : Sandrine MENDES FERREIRA, Marie Flore CARTIER, Dominique SIMONETTI

**18h et dépouillement** : Dominique SIMONETTI, Jean-Pierre GRANGE, Ginette BROYER, Didier VIEILLARD

### ✓ Voisins vigilants

Suite aux questions reçues en mairie, monsieur le maire informe sur le dispositif « voisins vigilants ». Ce dispositif doit concerner tout le village et pas seulement un quartier. Si l'on décide d'entrer dans le dispositif, une réunion publique sera animée par la gendarmerie. Un référent doit être nommé dans chaque quartier.

### ✓ Commission voirie

La commission voirie a décidé de prendre la société TMF pour la rénovation des chaussées défectueuse de la commune pour un budget de 19 213 €. Les travaux devraient être effectués sur le mois de juillet.

**La séance est levée à 23 h.**